

Châlonsen-Champagne

Troyes

Marne

Aube

Le château du Schlossberg

Meuse

Bar-le-Duc

Chaumont

Haute-

Marne

Nancy **Meurthe**

• Épinal

Vosges

Bas Rhin

Haut

Rhin

Les abords du château, les abords du pont fortifié, les quartiers anciens urbains

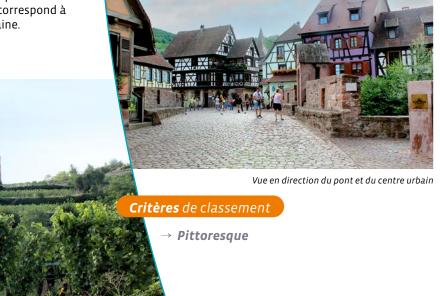
Kaysersberg

La ville de Kaysersberg se situe à l'entrée de la vallée de la Weiss, dans un site plutôt encaissé. Il existe trois sites inscrits sur la ville de Kaysersberg: Les abords du château attenant le site inscrit des quartiers anciens et celui du pont fortifié.

Le château du XIIIème siècle et ses abords forment une entité paysagère surplombant Kaysersberg. La tour historique rayonne alentour, dans cette zone encaissée du piémont.

Le pont fortifié et ses abords sont inclus dans le périmètre des quartiers anciens. Constitué en grès, ce pont fut construit au XVIème siècle en remplacement d'un pont en bois. Il possède un parapet crénelé et porte un petit oratoire. Endommagé pendant la Seconde Guerre mondiale, ce pont fortifié a depuis été restauré à l'identique. Le pont compte, en amont et en aval, deux arches appareillées. Côté amont, l'oratoire, peutêtre une ancienne échauguette, conserve encore une statue de la Vierge à l'Enfant datée du XVIIIème siècle. Les parapets en maçonnerie sont percés d'archères canonnières et de canonnières.

L'ensemble urbain historique est également protégé. Les racines latines du nom de l'agglomération pourraient signifier « place forte » et « passage », qui correspond à cette situation urbaine.





100 m



Inventaires - Autres mesures de protection

Les abords du château,

→ Nombreux monuments historiques classés et inscrits

Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement. Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'État.

Pour plus d'informations

www.grand-est.developpement-durable.gouv.frRubrique Eau Biodiversité Paysage.

Contact sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr - 03 87 62 01 63

PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST
Liberté
Égalité
Frateraité

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménarement